

Mairie de Recques-sur-Hem

75 rue de la Chapelle

☎ 03.21.35.60.53 ou 09.71.50.82.36 - Fax 03.21.85.50.73

e-mail : mairie.recques@orange.fr

Horaires d'Ouverture du secrétariat mairie :

Lundi
14 h à 16 h

Mardi
17 h à 19 h

Jeu
14 h à 16 h

Vendredi
14 h à 16 h

RÉUNION DE CONSEIL DU JEUDI 8 OCTOBRE 2009

Excusé : L Delattre. Secrétaire de séance : N. Boutoille.

DÉCISION MODIFICATIVE AU BUDGET

Suite à la décision prise par M. le Président de la République d'octroyer des dégrèvements aux entreprises sur la taxe professionnelle, il y a lieu de rembourser la somme de 415 €. Cette somme, n'ayant pas été inscrite au budget primitif, sera prélevée sur le compte 6068. Trois conseillers s'abstiennent lors du vote de cette modification obligatoire.

AMÉNAGEMENT DU PARKING FACE À LA MAIRIE

Le conseil a étudié les propositions d'aménagement faites par ATESAT qui intègrent un volet environnemental et paysager tout en tenant compte des orientations données par la commission municipale. Des devis de réalisation seront demandés aux entreprises compétentes. Ensuite le conseil avisera et sollicitera une aide auprès de M le Député de la circonscription sur la réserve parlementaire.

PROGRAMMATION DE TRAVAUX SUBVENTIONNABLES PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL

Nous sommes interrogés sur les améliorations à réaliser pour conforter la sécurité routière. Voici nos demandes :

- Réaménagement de l'intersection des RD 217 et 218
- Le renforcement de l'éclairage public
- Le renforcement de la signalisation notamment aux intersections rue de la Haute Planche, au Moulin Bleu, à la rue du Vrolant.
- Pose d'une signalétique annonçant le Hameau de Cocove et par conséquent le respect de la vitesse autorisée en agglomération
- A la sortie de Recques en direction de Muncq-Nieurlet, au niveau du pont sur la Hem, renforcement des dispositifs existants pour limiter la vitesse, extension de l'éclairage et instauration d'un ordre de passage alternatif sur ce pont.
- Travaux de réfection chemin des Aubépines.

MODIFICATION TARIFAIRE DE LA LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

Le conseil souhaite mettre en garde celles et ceux qui se portent parfois garantes pour des personnes extérieures à la commune de leurs responsabilités sur le plan des nuisances sonores et sur le plan financier.

Les nouvelles locations seront désormais établies pour un week-end complet puisqu' aucune autre location ne peut intervenir ni la veille ni le lendemain au prix de 350 € pour les habitants de Recques et 450 € pour les personnes extérieures.

La location pour un vin d'honneur est fixée à 250 € pour les recquois et 350 € pour les extérieurs.

Il sera demandé deux cautions : L'une de 100 € non remboursable s'il y a insuffisance de nettoyage ; L'autre de 100 € pour les dégradations des locaux.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

M le Maire communique les informations suivantes :

Personnel Communal : Le contrat de Mme Fever a pris fin le 30 septembre. C'est Mlle Elias Charlotte qui prend sa suite par le biais du même contrat aidé. Mlle Lefebvre Elodie bénéficiera du même contrat au 1er novembre prochain.

PLU : il est entré officiellement en application le 8 juillet dernier.

Emprunt : la commune vient de recevoir fin septembre le montant de l'emprunt contracté minoré des frais de dossier soit 89 900 €.

Ecole numérique : L'équipement annoncé dans le dernier « En bref » sera installé pendant les vacances scolaires.

Arpentage du nouveau terrain de Football : Il a été demandé au cabinet Herbaut pour la fixation du prix d'achat.

Création d'un chantier école itinérant : Afin de réaliser des travaux sur leurs édifices publics, plusieurs communes de la CCRA se sont regroupées dans le Centre Intercommunal d'Aide Sociale, afin de pouvoir offrir suffisamment d'heures de travail pour la création d'un chantier école. Ce projet est approuvé par la CCRA et le Conseil Général. Il sera réservé aux allocataires du RSA demandeurs d'emploi qui peuvent adresser leur candidature. Coût pour la commune : 10% du SMIC, plus les fournitures. Chez nous, ce chantier effectuera les réparations ponctuelles sur les murs de l'église envisagées dans le budget primitif.

Travaux à réaliser Rue Basse et Rue du

Membre : une commission du conseil se rendra sur place pour affiner le projet initial.

Remplacement de matériel : le chauffe-eau et le photocopieur aux écoles.

Remplacement des deux châssis vitrés à la salle des fêtes : Ils seront remplacés par deux velux pendant les prochaines vacances scolaires.

Logement communal : Suite au départ de M et Mme Bacquet, l'ancien logement des instituteurs est devenu vacant.

Pétition : Une courrier a été adressé à M le Maire pour réclamer des aménagements sur la route de Muncq-Nieurlet, au niveau du pont pour renforcer l'éclairage, pour la limitation de la vitesse et pour les odeurs dégagées par la station d'épuration de la Résidence de la Hem. M le Maire donne lecture de sa réponse et signale qu'il a fait suivre la demande pour la station au Président du Syndicat des Eaux

SPANC : A ce jour 37 habitations ont été contrôlées pour leur assainissement ce qui représente 17 % des maisons de la commune.

Schéma directeur d'assainissement : Il a pour but de définir les zones d'assainissement collectif et autonome par le Syndicat des eaux de la Vallée de la Hem Nord, notamment pour protéger le futur champ captant prévu par cet organisme.

Demande de subvention : Refus du Conseil Général pour la réfection des trottoirs rue de la Chapelle.

Vaccination grippe A : Le gymnase du collège d'Audruicq a été retenu comme emplacement pour l'administration de ce vaccin dès qu'il sera prêt.

Cantine scolaire : Le conseil souhaite limiter l'accès à la cantine scolaire exclusivement aux enfants, au personnel communal et enseignant.



FORMALITÉS ADMINISTRATIVES :

Délivrance des cartes d'identité et des passeports :

A l'approche des vacances de la Toussaint, et dans la perspective des congés de fin d'année, la préfecture du Pas-de-Calais conseille aux personnes souhaitant voyager à l'étranger, d'une part, de vérifier la validité de leur titre avant de réserver leur voyage et, d'autre part, d'entreprendre, dès maintenant, leurs démarches de demande de renouvellement de carte nationale d'identité ou de passeport.
(les cartes d'identité et passeports sont valables 10 ans)

Listes électorales : Si vous avez élu domicile dans notre commune, nous vous rappelons que les inscriptions ne sont pas automatiques ! Elles sont recevables en Mairie jusqu'au 31 décembre 2009 (munissez-vous de votre dernière carte électorale, de votre pièce d'identité et d'un justificatif de domicile).



Campagne de dératization

La municipalité renouvelle l'opération. Nous vous informons que vous pouvez venir retirer les appâts en Mairie à partir du **Lundi 2 Novembre 2009 aux horaires de permanences mairie.**

Nous vous demandons de déposer ensuite ces sachets dans les jours qui suivent de façon à ce que la dératization soit menée simultanément.